

Comité Grand Tétras Massif des Vosges



29 mars 2019, La Broque (67)

Accueil par Jean-Sébastien Laumond chargé de mission à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. Il excuse son Président et souhaite que cette réunion soit riche en échanges.

Les présentations sont en ligne sur le site internet de la DREAL.

1. Introduction.

Charles Vergobbi (chef du service eau, biodiversité et paysage de la DREAL Grand Est) remercie la Communauté de communes pour cet accueil très chaleureux. C'est la troisième réunion dans cette configuration concernant le Grand Tétras, un moment important, pour la concertation et la mise en commun des actions en faveur de cette espèce. Il indique qu'il est important de valoriser des actions sur ce secteur du massif des Vosges et pas uniquement celles menées plus au sud. Ainsi, la parole sera donnée lors de la séance au nouvel animateur Natura 2000 de la ZPS Crêtes du Donon Schneeberg : Adrien Boillot. Il remercie les acteurs notamment le GTV, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et l'ONF de s'investir sur ce sujet dans un contexte qui reste difficile pour l'espèce. Il rappelle que la déclinaison du PNA a été validée fin juin 2018.

Il souligne la poursuite de l'engagement financier de la Région GE et du Commissariat de Massif sur la connaissance de cette espèce parapluie et les actions de quiétude en faveur de la faune sauvage.

Il ajoute qu'un colloque organisé par le PNR BV sur l'avenir du Grand Tétras dans les Vosges en présence d'experts nationaux a eu lieu le 13 novembre 2018. Cette réflexion collective doit aboutir à un prochain avis du conseil scientifique du Parc naturel régional des Ballons des Vosges sur la question de renforcement génétique de la population (translocation), un questionnement qui se pose actuellement de plus en plus au vu de la baisse des effectifs et d'un seuil critique atteint sur le massif des Vosges. Un temps d'échanges spécifique est prévu sur ce point.

Il termine en disant qu'il avait été envisagé d'aller sur le terrain pour laisser plus de temps aux échanges entre les partenaires, mais que la période de quiétude nécessaire à l'espèce ne le permet pas. Une sortie terrain à l'automne prochain sera proposée.

Olivier Claude (directeur du PNR des Ballons des Vosges) souligne l'importance du collectif pour la préservation de cette espèce et de la nécessité de relayer un discours cohérent notamment en faveur de la quiétude lors d'autres réunions et sur le terrain. Il remercie l'État, l'Europe et la Région pour leur soutien notamment financier.

Animateur PNA
Chef de file volet « quiétude »



Maitrise d'ouvrage



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

Chef de file volet « connaissance »



Chef de file volet « habitat »



2. Présentation des 3 trois chefs de file de l'état d'avancement des actions de la déclinaison du Plan National d'Actions en faveur du Grand Tétrás.

Une introduction sur la mise en œuvre des actions est faite par Sylvain Danielo (PNR BV), animateur de la déclinaison du Plan National d'Actions en faveur du Grand Tétrás. Le volet « connaissance » de l'espèce est développé par le Groupe Tétrás Vosges (chef de file de l'axe 1), le volet « habitat » est présenté par l'ONF (chef de file de l'axe 2) et les volets « quiétude », « engagement collectif » et « animation » le sont par le PNR BV via l'animateur.

Réactions à la présentation par Françoise Preiss (GTV) du volet « connaissance »

Gérard Lang (Fédération des chasseurs du Bas-Rhin) demande le nombre d'individus présents actuellement sur le massif.

Françoise Preiss (GTV) lui répond que l'étude génétique a permis de caractériser 132 individus pendant les 6 années de prélèvements d'échantillons. Les analyses ont été réalisées dans un laboratoire à Fribourg (suisse). La publication n'est pas encore sortie.

Jean Poirot (FNE Grand Est) souhaite que des estimations annuelles des effectifs soient transmises aux partenaires. Il rappelle que le protocole existe et a été utilisé jusqu'en 2002. Il précise qu'il est possible de faire le calcul tous les ans. Il demande de diffuser annuellement des moyennes glissantes.

Françoise Preiss (GTV) répond qu'il est possible de sortir un chiffre uniquement si l'ensemble des sous-populations ont été prospectées.

Charles Vergobbi (DREAL) remercie le GTV aussi bien pour les éléments chiffrés présentés que sur le film qui permet de voir que les travaux d'amélioration de l'habitat sont favorables à un cortège important d'espèces (le Grand Tétrás étant une espèce parapluie).

Les derniers éléments du suivi 2018 sur les places de chant indiquent un nombre de 9 coqs chanteurs.

Gérard Lang (FDC 67) réagit à nouveau sur la présentation et pense qu'il y a un risque de consanguinité avec de si faibles effectifs.

Françoise Preiss (GTV) lui répond que l'étude génétique a mis en évidence un taux d'hétérozygotie plus faible et une consanguinité plus importante dans les Vosges que dans les autres massifs.

Charles Vergobbi (DREAL) conclue sur ce point en disant : les données présentées sont suffisantes pour caractériser la baisse continue des effectifs et que ce point technique d'évolution des méthodes de suivi de population à faible effectif pourrait être travaillé en réunion technique. Il ajoute que le rapport d'étude pourra être communiqué à FNE Grand Est et la FDC s'il n'y a pas de données localisées considérées comme sensibles.

Olivier Claude (PNR BV) souhaite un partage des données chiffrées (notamment concernant le gibier, les manifestations sportives, les données de suivi du Grand Tétrás) afin de mieux appréhender l'ensemble des enjeux concernant cette espèce.



Réactions à la présentation par Jean-Yves Boitte (ONF) du volet « habitat »

Moa Garandel (Fibois Grand Est et représentante des communes forestières) demande s'il est possible que le PNR BV partage son outil « clef de décision » sur les manifestations sportives. Claude Michel répond favorablement à cette demande.

Jean-Yves Boitte (ONF) précise que l'ONF ne donne plus d'autorisations en forêt domaniale pour de nouvelles manifestations en zones de quiétude.

Gérard Lang (FDC 67) indique qu'il existe des règles différentes au sein des forêts domaniales et des forêts communales en fonction des secteurs.

Présentation du volet « quiétude » par Sylvain Danielo du PNR BV

3. Retour sur le séminaire : avenir du Grand Tétras dans le massif des Vosges par Claude Michel du PNR BV.

Claude Michel (PNR BV) présente les conclusions du séminaire sur l'avenir du Grand Tétras dans le massif vosgien. Le conseil scientifique du PNR BV s'est réuni le 20 février 2019. Son avis sera prochainement diffusé.

Gérard Lang (FDC 67) développe l'exemple de la réintroduction de l'ours de Slovénie dans les Pyrénées pour éviter de reproduire des erreurs faites selon lui avec certaines espèces.

Claude Michel (PNR BV) précise que les questions de génétique seront à traiter dans l'étude de faisabilité préconisée par le conseil scientifique : il s'agira principalement de tenter une expérience de renforcement génétique.

Jean Poirot (FNE) ayant participé au séminaire du 13/11/2018 sur l'Avenir du Grand Tétras dans le massif des Vosges, remercie le PNR BV d'avoir organisé cette rencontre car la qualité des interventions a permis des échanges très intéressants. Il rappelle la position de son association : la restauration de l'habitat est un préalable au renforcement de la population. Il reconnaît le fort investissement de l'ONF mais estime que la qualité de l'habitat n'est pas encore suffisante pour envisager un renforcement de population. Il ajoute qu'il manque toujours un outil de suivi partagé de la qualité de l'habitat.

Monsieur Claude (Fédération des chasseurs des Vosges) demande : quelle est la situation de l'espèce dans les massifs du Jura et en Forêt-noire ?

Claude Michel (PNR BV) répond que la coopération avec le Jura existe et que la situation est comparable à celle du massif des Vosges dans les années 1980 (actuellement entre 220 et 290 individus dans le massif du Jura français). En forêt Noire, la population de Grand Tétras se porte également un peu mieux mais elle est marquée par une baisse constante des effectifs (environ 167 individus actuellement). Il ajoute qu'en Forêt Noire, il y a un suivi en continu de la structure forestière et des clairières. Concernant le suivi de l'habitat, il répond à Jean Poirot qu'il a pris l'attache de l'IGN sur ce sujet mais que les moyens financiers n'ont pas encore été trouvés pour le mettre en œuvre. Il rappelle que le PNA GT a ciblé 3 échelles d'actions de caractérisation de l'habitat pour le Grand Tétras qui vont dans ce sens mais qui nécessitent tant des moyens financiers qu'humains pour se concrétiser. Des discussions ont démarré avec l'IGN (IFN) et des démarches de recherches de financements sont en cours (Région, DRAAF, ...).



Monsieur CLAUDE (FDC des Vosges) fait remarquer que nous parlons toujours du cerf concernant la consommation du sous-étage forestier mais qu'à une certaine période, il y avait des vaches en forêt qui consommaient aussi la strate herbacée et arbustive.

Claude Michel (PNR BV) répond que les vaches étaient effectivement présentes dans les pâturages d'estive sous forme d'enclave et en marge des forêts. Cela permettait surtout d'entretenir des clairières. Si le pâturage en sous-bois a pu exister localement, cette pression restait néanmoins estivale.

À la question, « faut-il envisager un renforcement de population ? » posée lors du séminaire par Claude Michel (PNR BV) : la réponse est la suivante : oui, car les différentes méthodes de suivi montrent que nous sommes dans une spirale d'extinction, mais si et seulement si, les conditions favorables sont réunies concernant l'habitat, la quiétude, la demande sociétale et qu'il y a un engagement politique sur le long terme. Une étude de faisabilité d'un renforcement génétique sera lancée pour travailler sur ces différents volets. Elle a aussi pour finalité de contribuer à la mobilisation des engagements en faveur de cette espèce et de ses habitats qui rendent un panel de services écosystémiques importants (production, biodiversité, récréatifs, etc).

Charles Vergobbi (DREAL) remercie le PNR BV pour son implication sur cette question, il ajoute que les conclusions conviennent bien à la DREAL GE.

4. Réactions suite à la présentation des actions en faveur du Grand Tétrás dans les Vosges centrales par Adrien Boillot, animateur Natura 2000 à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

De nombreux échanges ont lieu concernant l'agrainage en montagne.

Gérard Lang (FDC 67) indique notamment que les prédateurs ne régulent plus la population.

Claude Michel (PNR BV) répond que les conditions climatiques sont différentes et qu'actuellement, les ongulés sont présents toute l'année en montagne, la durée de l'enneigement ayant beaucoup baissée.

Les représentants de Fibois et des communes forestières renouvellement leur demande de réduction de l'agrainage.

Charles Vergobbi (DREAL) renvoie les participants vers le site internet de la DREAL qui présente une **cartographie des zones sensibles à l'agrainage** : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/carte-de-sensibilite-a-l-agrainage-de-l-avifaune-a18366.html>

Adrien Boillot (Cdc Vallée de la Bruche) termine en disant que les travaux d'amélioration de l'habitat, de déviation de sentiers et de communication se poursuivront en 2019.

5. Présentation des actions d'amélioration de l'habitat et de la quiétude, programme de travaux 2019 par Jean-Yves Boitte de l'ONF.

Pour 2019, 140 ha de travaux d'amélioration de l'habitat sont programmés en forêts domaniales et communales. Concernant la quiétude, des fermetures de pistes et de routes forestières seront réalisées afin d'amorcer des bonnes pratiques.

Charles Vergobbi (DREAL) remercie l'ONF pour son engagement.



6. Présentation du programme « Quiétude Attitude » par Antoine André du PNRBV.

L'enjeu de ce programme est de communiquer le plus largement possible via les professionnels du tourisme sur les zones de quiétude et les bonnes pratiques à adopter en milieux naturels pour protéger la faune sauvage sensible au dérangement. **Le site internet est opérationnel, il a été inauguré fin 2018. Il contient une cartographie « experte » pour les organisateurs de manifestations sportives.** Les partenaires engagés en faveur de ce programme Quiétude Attitude sauvagement responsable sont de plus en plus nombreux (www.quietudeattitude.fr).

Une carte en format papier sera mise à disposition des partenaires très prochainement.

La suite du programme prévoit la création d'un panel de nouveaux outils de communication : bannière web, traduction du site internet en anglais et en allemand, création de kakémonos, posters, dépliant du programme, autocollants, signalétique temporaire et fixe sur le terrain sur un secteur pilote, ...

Charles Vergobbi (DREAL) insiste sur l'importance d'avoir des repères visuels sur le terrain car les promeneurs, sportifs n'ont pas tous le réflexe d'aller sur internet avant leur sortie.

Jean-Sébastien Laumont (Cdc Vallée de la Bruche) aimerait que le programme présenté s'étende sur l'ensemble du massif des Vosges, l'enjeu de quiétude étant important également sur son territoire.

Claude Michel (PNR BV) est d'accord pour travailler ensemble afin de développer le même visuel et de se rapprocher pour déployer un message identique auprès des usagers.

Jean Poirot (FNE) demande si en parallèle des opérations de sensibilisation, il y a des contrôles mis en œuvre par l'État. Il demande aussi s'il y aura une action concernant le nouveau topo guide sur le ski de randonnées dans les Vosges.

Charles Vergobbi (DREAL) répond que l'État a connaissance des itinéraires de ce guide dans des zones de quiétude. Il ajoute que le PNR BV a déjà fait un courrier et que la DREAL Grand Est en lien avec la DREAL Bourgogne Franche Comté fera un rappel à la loi à l'éditeur.

Jean-Yves Boitte (ONF) demande que le zonage de quiétude actuel intègre en plus les surfaces supplémentaires liées à la directive Tétrás (les parties situées dans les forêts domaniales seulement).

Antoine André (PNR BV) rappelle que les zones de quiétude ont été présentées aux partenaires depuis plusieurs mois. Il ajoute qu'ils vont examiner cette demande et voir s'il est encore possible de la prendre en compte avant la sortie de la carte papier.

Fabrice Deniau (Région Grand Est), salue la qualité du travail engagé, il ajoute qu'étant donné l'augmentation de la fréquentation dans le massif, il faudra peut-être prévoir des actions supplémentaires voire plus coercitives dans les zones prioritaires. L'évaluation du programme quiétude attitude pourrait être l'outil pour cela.

Animateur PNA
Chef de file volet « quiétude »



Maitrise d'ouvrage



Chef de file volet « connaissance »



Chef de file volet « habitat »



Claude Michel (PNR BV) répond que **le programme quiétude attitude ira plus loin que la communication avec un volet organisation des fréquentations** à construire une échelle plus locale.

Charles Vergobbi (DREAL) remercie Antoine André d'avoir adapté sa présentation pour respecter l'horaire de la réunion. Il demande aux participants s'ils souhaitent encore intervenir.

Jean-Christophe Fromond (service « forêt » de l'ONF Schirmeck) indique que l'office s'associe aux communes forestières pour demander le maintien de l'interdiction de l'agrainage au sein des ZPS. Il présente certains dispositifs de gestion de la chasse utilisés dans le Jura et en Forêt Noire qui pourraient réduire le déséquilibre sylvo-cynégétique.

La demande de l'ONF dans les Vosges est l'arrêt de l'agrainage dans tout le département. La demande du PNRBV est une interdiction de toutes formes d'agrainage sur l'ensemble du territoire du Parc.

Corine Ménétré (Club vosgien) informe des participants de leur souhait de signer une convention avec le GTV.

Charles Vergobbi (DREAL) remercie les participants. La question de l'agrainage et de la chasse mais également du suivi ont occupé l'essentiel des échanges. Il conclut en disant qu'il faut poursuivre le travail collectif afin que cette activité de loisir ne prenne pas le pas sur la qualité des milieux.

Une sortie « terrain » sur la thématique de la gestion durable des forêts au travers d'une séance de martelage fictif à Gerbépal sera proposée début septembre pour favoriser les échanges et la prise en compte de ce volet par les acteurs du territoire.

